

LA LETTRE DE SAINT PAUL

Juillet 2019

Chères Saint Paulaises, chers Saint Paulois,

Vous trouverez dans ce bulletin de Juillet toutes les actualités de la vie municipale et associative de la commune.

L'ensemble des projets sur lesquels nous nous étions engagés lors des élections de 2014 ont été réalisés à l'exception du rafraîchissement et de la mise en accessibilité de la salle des fêtes mais le projet est lancé, les travaux vont débuter début septembre pour une durée de 3 mois.



Pour l'ensemble de ces réalisations, nous avons reçu une MARIANNE D'OR, au concours national des élus et acteurs des territoires de la république, à Paris, le 3 Juillet dernier. Notre commune figure désormais au palmarès 2019 aux côtés de Nice, Versailles, Nogent, Charleville Mézières et 18 autres.

Je remercie l'ensemble du conseil municipal pour son soutien dans les différentes actions qui ont été conduites.

Dans la foulée, nous avons eu l'honneur d'accueillir une équipe de tournage de TF1, ce qui a permis un petit coup de projecteur sur notre commune...



Dans la série des bonnes nouvelles : le recensement de la population. Nous sommes 18 personnes de plus qu'en 2014, soit 234 habitants. Je remercie tout le monde d'avoir participé sérieusement à cette enquête car cette augmentation va permettre à la commune d'avoir une dotation générale de fonctionnement de l'Etat plus élevée car cette allocation est liée au nombre d'habitants.

L'action communale à elle seule ne peut pas faire vivre, grandir, et résoudre tous les problèmes de notre village, mais les actions collectives ont plus de chance d'aboutir et je remercie toutes les associations pour la complémentarité qu'elles apportent tout au long de l'année.

**Je vous souhaite à toutes et à tous
une bonne lecture**

Stéphanie Vallée
Conseillère départementale
Maire de Saint Paul

SOMMAIRE

Les principales
décisions du Conseil
Municipal

Finances
communales

Infos diverses

Associations,
Manifestations et
vie du village

Dossier : Les aides à
l'habitat



www.lesmariannedordelarepublique.com

Les principales décisions du Conseil Municipal

Rénovation et accessibilité de la salle des fêtes

Choix des entreprises :

Lot 1 : Démolitions gros œuvres Entreprise Faion : 4 661.20€ HT
Lot 2 : Menuiseries Aluminium Entreprise CHEZE : 35 844.00 € HT (comprenant l'option store pour 3970 € HT)
Lot 3 : Menuiseries intérieures Entreprise GOURSAT : 1595€ HT
Lot 4 : Plâtrerie Peinture Entreprise GOURSAT : 21 370.60 € HT
Lot 5 : Revêtements de sols souples Faïences Entreprise Sol et Peinture Briviste : 2 849.70€ HT
Lot 6 : Electricité Entreprise FILNEA : 6 431.75 € HT (comprenant l'option éclairage pour 2202.21 €HT)
Lot 7 Plomberie ventilation Entreprise BACHELLERIE : 5 161.00 €HT
Mission de coordination : Entreprise LEYRAT Jean Michel : 1050 € HT

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES

TRAVAUX :	77 913.25 € HT
MAITRISE D'ŒUVRE :	8 211.50 € HT
SPS :	1 050.00 € HT
Frais publicité, imprévus, :	<u>2800.00 € HT</u>
TOTAL DEPENSES	89 974.75 € HT

RECETTES

Subvention DETR :	37 287.67 € HT
Subvention Conseil départemental :	25 398.30 € HT
Fond libre de la commune :	<u>27 288.78 € HT</u>
TOTAL RECETTES	89 974.75€ HT

Organisation du temps périscolaire

Pour l'année 2019/2020, il sera inchangé (15h30 – 16h30 les lundis, mardis, jeudi et vendredis), le personnel pour l'animation est en cours de recrutement

Mise en place d'un règlement sur la rétrocession de concession funéraire

Un propriétaire d'une concession pourra la rétrocéder à la commune avant son échéance aux conditions suivantes :

- Si la concession n'est pas libre : Le ou les corps devront faire l'objet d'une autorisation d'inhumation dans un autre cimetière accompagnée de la preuve de l'acquisition d'une concession,
- Le terrain devra être restitué en l'état,
- Si la concession est temporaire (trentenaire ou cinquantenaire), le montant du remboursement est calculé au prorata du temps restant à courir jusqu'à la fin de la concession.
- Si la concession est perpétuelle, il sera procédé à un reversement à raison de 50 % du prix d'achat de la concession converti à l'Euro.

Coupe de bois

Acceptation du devis de Grenier Pascal pour un montant de 50 € le m³ pour les chênes et 20 € le m³ pour les pins.

Rénovation du préau de l'école

Il s'agit de refaire la toiture qui est très fortement dégradée et où des morceaux de béton tombent régulièrement dans la cour, menaçant la sécurité des enfants.

Le montant estimatif des travaux est de 3500 €HT

Le plan de financement est le suivant :

DETR 2019 45%	: 1575 €
Fond propre de la commune	: <u>1925 €</u>
TOTAL	3 500 €

Participation fiscale aux dépenses de la fédération d'électricité de la Corrèze

La quote-part de notre commune s'élève à : 1618.94 €

Dénomination des voies et numérotations des habitations »

Le montant de la dépense estimative pour l'achat de plaques et des numéros s'élève à 6 006€ HT

Le plan de financement est le suivant :

DETR 2019 30%	1 801.80 €
Conseil départemental 40%	2 403.40 €
Fond propre de la commune	<u>1 801.80 €</u>
TOTAL	6 006.00 € HT

LES FINANCES COMMUNALES

BUDGET : COMMUNE

Fonctionnement : **373 110.25Euros**
Investissement : **232 382.60 Euros**



ECOLE : 71 812.35 Euros

CCAS : 6 400 Euros

LOTISSEMENT : 58 981,25 Euros

TAXES LOCALES :

Taxe d'habitation : 7.50% Taxe foncière (bâti) : 5% Taxe foncière (non bâti) : 59.30%
Les recettes fiscales attendues se montent à 38 743 Euros dont l'intégralité sera utilisée pour les investissements de cette année.

Redevance ENEDIS : versement à la commune **209 Euros**

Redevance Pylônes électriques : versement à la commune de **27 000 Euros**

Subventions aux associations :

Société de chasse	150 euros	Fermes du Doustre	100 euros
Association Pierre Fontaine	150 euros	Comice Agricole	152.60 euros
Foyer Rural	150 euros	Rando Doustre	100 euros
APE des trois écoles	150 euros	Don du Sang	100 euros
Genêt d'Or	150 euros	AMF Téléthon	100 euros
Moto Club saint paulois	150 euros	Ligue contre le cancer	100 euros
Association « GPN Family, 4L en folie » : 200 euros pour permettre à Amélie MALOCHET & marine GALLIEN de participer au RAID 4L TROPHY 2020			

INFOS DIVERSES

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	13h30 à 17h30 (Fermeture poste à 17h00)
Mercredi	9h à 12h	
Vendredi	9h à 12h	
Samedi	Permanence des élus : 10h à 12h	

Cahiers citoyens du Grand Débat :

La préfecture de la Corrèze va donner les originaux de cahiers de doléances ouverts dans les communes aux archives Départementales où vous pourrez les consulter.

ETAT CIVIL

Décès de René
TRAVERSE

Le 27 février 2019



Décès de Marie-jeanne
DUBERNARD

Le 24 Janvier 2019

SALLE POLYVALENTE

Les travaux portent uniquement sur la rénovation intérieure du bâtiment

Avec essentiellement :

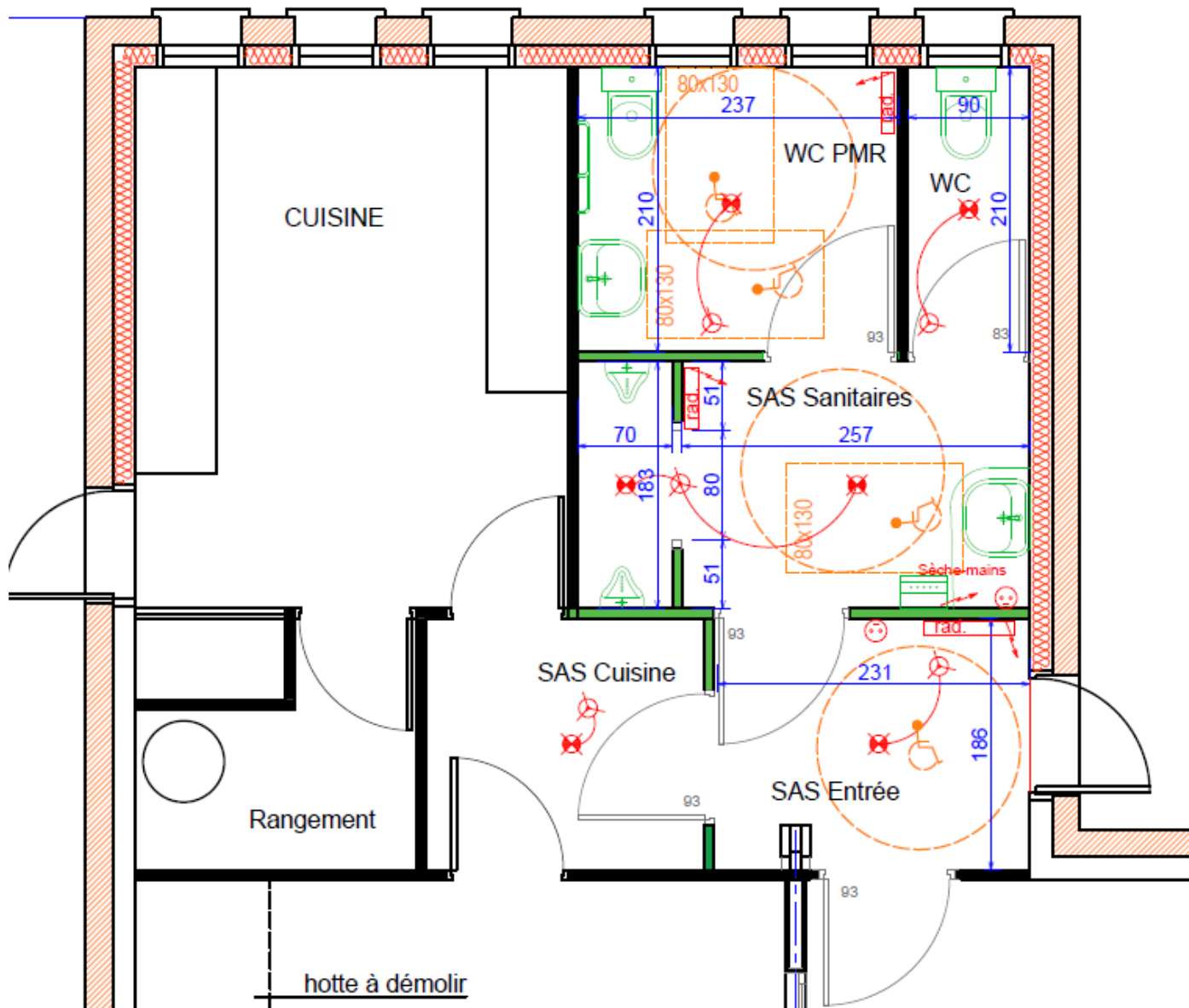
Changement de toutes les fenêtres et portes,

Mise en peinture,

Changement des luminaires,

Mise en places de stores aux normes,

Modifications des cloisons pour mise aux normes des sanitaires (voir plan ci-dessous)



TRAVAUX DE VOIRIE



Curage des fossés :

Cette opération sera effectuée à l'Automne, toutes les personnes ayant besoin de terre issue du curage peuvent d'ores et déjà le faire savoir à la mairie.

Arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2019 réglementant l'usage de l'eau dans le département de la Corrèze et notamment sur notre commune (voir affichage de l'arrêté à la mairie)

Sont réglementés jusqu'au 31 Août 2019:

L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des jardins potagers et des espaces sportifs de toute nature, est interdit de 10 heures à 20 heures ;

le remplissage des piscines à usage privatif (hors remise à niveau) y compris les piscines gonflables ou démontables est interdit, sauf dérogation délivrée par le gestionnaire du réseau d'alimentation en eau potable ;

le lavage des véhicules publics et privés hors des stations de lavage professionnelles est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière...) et pour les organismes liés à la sécurité ;

le lavage des voies publiques et des trottoirs est interdit sauf pour des motifs de sécurité des usagers ;

les manœuvres de vannes des barrages, et le remplissage ou la vidange des plans d'eau sont interdits. Cette interdiction ne s'applique pas aux retenues gérées par EDF et la SHEM.

COMICES AGRICOLES 2019 et autres manifestations

- ✚ **Comice Cantonal : SAMEDI 27 JUILLET à GROS CHASTANG et SAMEDI 10 AOUT à EYREIN**
- ✚ **Comice de l'arrondissement : Samedi 31 août à MERCOEUR**
- ✚ **Festival de l'élevage : 24 et 25 août à BRIVE LA GAILLARDE**
- ✚ **Concours de Labours départemental des JA : Samedi 03 août à UZERCHE**
- ✚ **Concours Dép Salers Fête de l'Agriculture : Samedi 10 août à ST PRIVAT**
- ✚ **Journée de l'Élevage : Samedi 28 septembre à USSEL**
- ✚ **Concours Chevaux Lourds de la Xaintrie : Dimanche 18 août à ST HILAIRE TAURIEUX (en même temps que le comice d'Argentat)**

TOUR DU LIMOUSIN vendredi 23 Août à Saint Paul



Sur notre commune débutera le 1^{er} sprint de la journée dont la ligne de départ sera située au niveau du Lotissement.

La caravane publicitaire passera entre 12h00 et 12h30 et les coureurs sont attendus entre 13h45 et 14h00.



Rappel des aides 2019 (demande écrite à faire au CCAS)

Permis de conduire (Auto ou moto) : Aide de 50 €

Achat de **Matériel pour l'apprentissage** : Aide de 100 €

Subvention pour **Etudes Post Bac** : 50€

Loisirs Extrascolaire des enfants : participation de 40€

Aides exceptionnelles (chauffage, cantine...) : montant défini par la commission sur examen dossier

Retour en images ...

Inauguration de la cantine et de la table de ping-pong le 16 Mars 2019



Classe de mer des élèves à la Martière d'Oléron du 29 Avril au 3 Mai

Cérémonie du 8 Mai



Associations, Manifestations et vie du village

GENETS D'OR

Pour bien commencer l'année, les genêts d'or avait invité les enfants de l'école à partager la galette des rois, qui fut appréciée de tous.

L'assemblée générale a eu lieu courant janvier où la présidente et les membres du bureau ont été renouvelés.

En février, la traditionnelle journée « crêpes » a eu lieu à la maison des services d'Espagnac.

Le loto à Saint Paul s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur et a fait bien des heureux !

Le repas de printemps, cette année, s'est déroulé au tacot d'Espagnac, il a été très apprécié de tous les participants.

Le voyage à Saint Céré, en juin, avec le club des « Chanaguis » de Chanac les mines ; voyage fort intéressant mais très fatigant pour beaucoup d'entre nous.

Le prochain voyage envisagé sera à Neuvic sur l'Isle (24) où nous visiterons le matin, la dernière fabrique de biscottes artisanale en France suivit d'un repas et d'une balade en Gabare. Vous recevrez de plus amples renseignements par courrier.

L'atelier d'art floral reprendra le 12 septembre à la maison des services d'Espagnac.

Nous vous attendons nombreux au marché villageois d'Espagnac du 17 Août et j'en profite pour remercier tous les bénévoles des associations.

La présidente, Monique LOPEZ

MOTO CLUB SAINT PAULOIS

Retour sur la 9ème édition de la Saint-Pauloise les 21 et 22 Juin, avec cette année une première nocturne très appréciée.

Rendez vous pour les bénévoles le 3 Août pour vous remercier de votre engagement.



Fabrice Borie, président du MCSP.

La Pierre Fontaine

L'atelier peinture a exposé les 17 et 18 juin ses réalisations à la grange des Campagnes Corrésiennes au Mourigal. Beaucoup d'encouragements pour les artistes en herbe, bien décidés à continuer à la rentrée.



Le 30 juillet à 20H30 à la salle polyvalente, une cinquantaine de personnes ont assisté à la conférence de Philippe Brunet, sociologue, sur le thème : 'L'histoire sociale et environnementale de l'industrie de l'uranium en Limousin'.

De 1949 « le temps béni de l'uranium » à la fermeture des mines en 1995, et jusqu'à la problématique environnementale toujours d'actualité, Philippe a retracé l'évolution de cette industrie régionale assez méconnue.

Les 21 juillet et le 25 août, c'est le grand bric à brac :

L'association a tenu son stand de vide grenier à Saint-Paul et prévoit le prochain à la fête d'Espagnac. Merci de venir y faire de bonnes affaires ou de vous débarrasser de vos vieilleries.

D'autre part, après avoir organisé en 2017 la visite commentée du syndicat des eaux, qui a permis de tout savoir sur l'eau qui coule au robinet, La Pierre fontaine et la municipalité vous invitent à participer le 21 septembre après midi à la découverte de notre station d'épuration et du traitement des eaux usées, qu'il s'agisse de l'assainissement collectif ou individuel.



Enfin, la Pierre Fontaine participera à la semaine nationale du goût et à la journée «La grande tablée» organisée à Pandrignes le 20 octobre, en y exposant des ustensiles de cuisines anciens, vaisselle, vieux livres de cuisine (n'hésitez pas à nous en confier pour cette manifestation).

Concernant la création de notre nouvel atelier « patois », une bonne dizaine de personnes seraient intéressées. Il s'agit maintenant de réunir tous ces passionnés de nos racines, et de rechercher au sein de cette équipe un ou plusieurs animateurs. Si vous avez envie de parler patois, n'hésitez pas à nous le faire savoir et « verin bi »!

Du nouveau à Aigueperses : l'association se réjouit que le projet intercommunal de mise en valeur du patrimoine touristique sur le territoire (MVPTT), initié par l'association et bien relayé par la municipalité, aboutisse à l'aménagement de cette zone par Tulle Agglo. Le projet se concrétisera également par la mise en valeur d'un point de vue sur la D10 et du jardin des pierres sculptées à Marc la Tour. D'autres aménagements sont à l'étude.

Par ailleurs, pour l'étude de la mise en valeur de notre bourg, nous sommes à la recherche de photos ou cartes postales anciennes représentant par exemple la fontaine et ses vertus, l'église...

En attendant, et pour profiter des belles soirées d'été, c'est pétanque/détente tous les vendredis, jusqu'au 30 août à partir de 20h30.



À la rentrée nos ateliers : peinture, danses traditionnelles, informatique et vieux papiers vont redémarrer. La Pierre Fontaine accueille toujours avec plaisir de nouveaux membres et est à l'écoute de toute suggestion. Excellent été à tous !

La présidente, Colette Norelle

Tel : 05 55 26 95 03 / 06 79 13 01 62

Mail : lapierrfontaine@orange.fr

Adresse du blog : <http://lapierrdefontaine.skyrock.com/>

Facebook : association "la pierre fontaine" :

<https://www.facebook.com/groups/378346305527998/?fref=ts>

SOCIETE DE CHASSE

Le bilan de la saison 2018/2019 a été satisfaisant :

25 Chevreuils, 12 Cerfs , et près de 30 Sangliers,

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 4 mai dernier et un nouveau bureau a été élu :

Président : Mickael Clarissou

Vice président : Alain Marche

Trésorier : Cédric Bouillaguet

Trésorier adjoint : Frédéric Bouillaguet

Secrétaire : Eric Martinie

Secrétaire adjoint : Thierry Monteil

Lors de la fête de Saint Paul la tambola que nous avons organisée a été remportée :

par David Nicolas, 1^{er} prix : ½ sanglier

par Julien Cochet, 2^{ème} prix : ½ Chevreuil

par Pierre Vergne pour le lot de consolation



Le Président Mickael Clarissou

APE (association des parents d'élèves)

C'est grâce à un esprit de convivialité et la volonté de financer diverses activités à nos 75 enfants du RPI que pendant toutes ces années seulement une petite dizaine de parents se sont impliqués..... (L'année prochaine une bonne partie de ces parents ne seront plus là, je tiens à les remercier chaleureusement pour leur mobilisation.)

Chaque année nous constatons que le taux de fréquentation est en baisse aux manifestations. Les écoles d'Espagnac, St Martial, St-Paul, constituent un petit regroupement pédagogique. A l'heure où les services publics sont de + en + menacés en milieu rural il est indispensable que tous les partenaires concernés, municipalités, enseignants, associations investissent ensemble leurs efforts. (Ceci était d'ailleurs mon intention lorsque j'ai pris la présidence, mais le résultat n'a pas été celui attendu... un nouveau monde s'ouvre peut-être).

J'espère sincèrement, qu'à la rentrée l'équipe se verra grandir afin que l'APE puisse perdurer et que les enfants puissent en profiter.

Petit bilan de l'année :

Table de ping -pong St-Paul = 1350€

Don exceptionnel pour le voyage de la martière = 500€

Organisation d'une belote et tombola pour diminuer le prix de chaque famille : 1 500€ (soit 37€/enfants)

Journée inter RPI pour les 75 enfants avec les élèves de Naves 400€

Achat d'une calculatrice pour les Cm2 240€

Financement de 300€/ écoles pour voyage fin d'année soit= 900€

Une activité par école en péri- scolaire de sport nature = 300€

Un Tee Shirt du RPI pour l'ensemble des enfants = 350€ (avant la sortie)

Financement de la kermesse.

Soit un total de l'année 5 500€ reflet d'une association dynamique qui s'investit pour ces enfants

Le 15 juin a eu lieu la kermesse un très bon moment pour clôturer l'année tous ensemble spectacle , repas animé par DJ SEB. Rendez-vous l'année prochaine 13 juin 2020 à St-Paul.

A l'occasion des petits marchés de St Martial de Gimel, l'APE a tenu une buvette les mercredis 26 juin & 24 juillet, nous vous donnons rendez-vous le mercredi 21 août .Nous remercions la municipalité, ainsi que les participants et les différentes associations de la commune un vif succès !!

Samedi 3 Aout Marché à ESPAGNAC au profit de l'APE des 3 écoles soirée animée par Eddie Plantade.

Bonne vacances à tous

La Présidente, Séverine BOURRIER

FOYER RURAL

Sur la " lettre de St Paul " de Janvier 2019, je vous annonçais les futures activités du foyer pour l'année .Elles sont déjà passées ! Comme le temps défile !

La soirée " fruits de mer " du 9 Février (succès inattendu), la soirée " farcidures " du 29 Mars (à guichets fermés) et la soirée "moules frites karaoké " du 18 Mai (idem 180 convives) ont été des grands moments de convivialité, de bonne humeur, et de rassemblement de personnes venues de tout horizon.

Si bien sûr la communication et la publicité préalables sont importantes, la qualité de la réception (accueil et menu) sont essentielles ! Nous le devons à nos cuisinières et cuisiniers, serveuses et serveurs qui se donnent sans compter et je veux à cet endroit les remercier chaleureusement pour leur implication.

Le voyage en commun avec Espagnac au salon de l'agriculture à Paris a connu aussi un vif succès avec un car de 55 passagers, ravis sur le chemin du retour de leurs journées.

Enfin la fête annuelle des 20 et 21 Juillet s'est déroulée sereinement dans une ambiance festive.

Le concours de pétanque du samedi après midi a rassemblé 46 doublettes parmi lesquelles nos équipes locales se sont distinguées dans les différents concours (Michel, Daniel etc.) Il faut bien dire que la " pétanque détente " des vendredis soirs de l'été permet de s'entraîner et de s'améliorer ! Bravo à eux !

Le samedi soir une bonne ambiance a régné au bal (aucune bagarre à déplorer). Le vigile (Patrick) engagé, aidé par Fabrice du MCSP et Anthony du FRSP ont veillés au grain. Merci à tous ces jeunes qui ont compris que pour s'amuser il n'était pas nécessaire de se frapper ! Bravo à eux !

Le dimanche, le vide greniers et la foire artisanale ont connu une baisse de fréquentation par rapport à l'an passé, et le chanteur Damien AUBERTI a vu son public diminuer au fil des minutes. Dommage car sa prestation fut de grande qualité. Nous avons voulu remettre au goût du jour un " radio crochet " des années 70-80..ce fut pas mal ! pour une première. Le jury (Alexia, Julie et Christophe) ont eu beaucoup de mal à départager les concurrents.

Pendant les 2 jours la restauration rapide (entrecôtes frites) (sous le chapiteau que nous venons d'acquérir) avec aux planchas et aux friteuses les expérimentés du foyer a dépassé nos prévisions (180 repas le samedi soir et 124 le dimanche midi)

En résumé une belle fête !

Il était prévu de faire une journée " retrouvailles " de ceux qui ont un jour porté les " couleurs " du Foyer de St Paul. Celle ci se fera en 2020. (La salle est en travaux le 4ème trimestre 2019)

Je voudrais remercier chaleureusement toute l'équipe de bénévoles qui m'entoure au sein du Foyer et aussi tous ceux qui spontanément proposent leur aide lorsque le besoin se fait sentir.

Merci aussi infiniment à tous ceux qui nous soutiennent et qui participent à nos activités. Grâce à eux nous sommes encouragés à faire vivre ce "bon vieux foyer " !

Vous qui avez la fibre associative et l'esprit d'équipe ...Venez nous rejoindre !! Plus NOMBREUX nous ferons MIEUX !

Vous qui venez d'arriver à St PAUL ...Venez savoir comment on y rigole !



Pour le Foyer, Alain NICOLAS

Du côté de la tradition ...

La procession Saint Pierre a eu lieu le dimanche 30 Juin sous le soleil...



Les Fermes du Doustre

TOUS les vendredis soir à partir de 17h30, à la salle polyvalente de Saint Paul, vente des colis des producteurs des fermes du doustre (vache, veau, porc, agneau, lapin, poulet, canard, œufs, fromage, légumes, farine, pain, brioche ...)

Pour adhérer à l'association (5euros/an) et vous aussi bénéficier de tous ces bon produits, Jean Marc Quioc le Président est à votre disposition au 06 71 94 26 44

Paul

fermes-doustre@orange.fr



Assemblée générale 14 Mai à Saint

ATTENTION à partir du 6 septembre 2019, la récupération des colis se fera dans le local des associations.

DOSSIER : Les AIDES à l'habitat

Les Aides du Département

Aide à l'accession à la propriété dans le parc privé

Conditions à remplir

- Acquisition dans le parc privé (communes et offices HLM exclus)
 - Bâti édifié avant le 1er janvier 1980 (inclus projet de transformation d'usage à réaliser)
- Projet ne dépassant pas un coût maximum de 180 000 €
- Logement affecté à la résidence principale du propriétaire
- Conditions de ressources (revenu fiscal du dernier avis d'imposition connu) : plafonds du Prêt à Taux Zéro (PTZ)
- Rencontre préalable obligatoire avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement - ADIL (conseils gratuits en matière financière, juridique et fiscale, faisabilité du projet, droits et obligations du propriétaire)
- Demande déposée complète (date de réception du dossier faisant foi) avant la signature de l'acte de vente définitif du bien chez le notaire
- Engagement d'occupation du logement pendant 5 ans par l'accédant

=>Subvention :

- Aide forfaitaire : 2 000 €

- Bonification «jeunes ménages» : 1 000 €

Conditions d'âge : personne seule de moins de 35 ans ou couple dont l'âge cumulé ne dépasse pas 70 ans.

Aide à l'accession à la propriété dans le parc public

Bénéficiaires :

- Prioritairement, locataires du parc public
- Primo accédant à la propriété

Conditions à remplir :

- Territoire éligible : tout le département mais obligatoirement dans ou en continuité des zones urbanisées (services, commerces)
- Demande déposée obligatoirement avant le début de l'opération, au plus tard dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de signature du contrat de location-accession
- Logement affecté à la résidence principale du propriétaire
- Construction neuve dans le cadre d'un PSLA (Prêt Social Location Accession)
- Engagement d'occupation pendant 5 ans
- Conditions de ressources : niveau ressources PSLA

=>Subventions :

Aide forfaitaire de 3 000 €

Une seule aide par projet sur 5 ans, non cumulable avec une autre aide départementale à l'Habitat

Aide au plan isolation - amélioration énergétique d'un logement

Bénéficiaires :

- Propriétaires privés occupants uniquement

Conditions à remplir :

- Ne pas commencer les travaux avant autorisation de la Collectivité par arrêté attributif de subvention
- Territoire éligible : tout le département
- Logement affecté à la résidence principale du propriétaire
- Bâti existant de plus de 15 ans à usage d'habitation exclusivement
- Réalisation obligatoire de travaux d'isolation renforcée de l'enveloppe globale du bâtiment : combles et/ou rampants, murs extérieurs, planchers, sols, menuiseries
- Exigence de résultat énergétique (Étude thermique/énergétique - DPE) après travaux :

Altitude	Moins de 400 m	De 400 à 800 m	Plus de 800 m
Exigence attendue	190 kWh/m ² /an max.	230 kWh/m ² /an max.	270 kWh/m ² /an max.

- Réalisation d'un diagnostic thermique/énergétique préalable avec préconisations de travaux hiérarchisés et précises permettant d'atteindre l'exigence énergétique attendue ou DPE attestant de l'atteinte de l'exigence requise (méthode 3CL)
- Engagement d'occupation du logement pendant 5 ans
- Travaux réalisés par des professionnels (fournitures et pose)
- Conditions de ressources

Dépense subventionnable :

- Coût HT des travaux d'isolation (thermique uniquement)
- Minimum d'investissement obligatoire : 10 000 € HT

=> Subvention :

- Aide aux travaux d'amélioration énergétique : 25 % du montant HT des travaux, plafonnée à 4 000 €
- Bonification forfaitaire jeunes ménages : 2 000 €

Conditions d'âge : personne seule de moins de 35 ans ou couple dont l'âge cumulé ne dépasse pas 70 ans.

Une seule aide sur 5 ans, non cumulable avec une autre aide départementale à l'Habitat

Aide à la lutte contre la précarité énergétique

Bénéficiaires

- 1- Propriétaires occupants (PO) ou usufruitiers de conditions très modestes
- 2- Propriétaires Bailleurs (PB) de condition modeste

Conditions à remplir

1 - Propriétaires occupants :

- Condition de ressources : dernier revenu fiscal de référence connu, revenus fonciers, avoirs bancaires de toutes les personnes présentes au foyer. En cas d'indivision sans usufruit, il sera demandé en plus les ressources de tous les nus propriétaires
- Résidence principale en Corrèze

- Logement construit depuis plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Obligation de ne pas avoir commencé les travaux avant la décision de la commission technique départementale
- Une seule aide sera attribuée sur 5 ans

Travaux éligibles :

- Travaux de rénovation thermique permettant de réduire la consommation d'énergie, d'un coût inférieur à 10 000 € HT : menuiseries, isolation...
- Travaux de chauffage (Hors pompes à chaleur/ financement de poêles ou cuisinières bois s'il s'agit de l'unique mode de chauffage)

Aide maximale pouvant être attribuée :

- Projets éligibles au Programme «Habiter Mieux» : 1 000 €
- Projets non éligibles au Programme «Habiter Mieux» : 2 500 €

2 - Propriétaires bailleurs :

- Condition de ressources (dernier revenu fiscal de référence connu, revenus fonciers, avoirs bancaires) de tous les propriétaires du bien
- Logement situé en Corrèze et résidence principale du locataire
- Logement construit depuis plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Obligation de ne pas avoir commencé les travaux avant la décision de la commission technique départementale
- Aide limitée à 3 logements sur 5 ans pour un même propriétaire

Projet éligible :

- Logement repéré «énergivore»
- Exigence de décence après travaux

Travaux concernés :

- Travaux dont le montant n'excède pas 5000 € (menuiseries, isolation, vmc...)
- Travaux de chauffage n'excédant pas 10 000 € (sont exclus les pompes à chaleur/les poêles, inserts et cuisinières ne seront retenus que dans le cadre d'un mode de chauffage unique). Obligation de production d'une étude thermique préalable pour les chaudières

Aide maximale pouvant être attribuée

- Si subvention de l'Anah : 1 500 € / logement
- Si non éligible à l'Anah : 2 500 € / logement

Aide aux bailleurs privés pour remise en état suite à dégradations

Bénéficiaires

Propriétaires Bailleurs (PB) privés

Conditions à remplir

- Logement situé en Corrèze et résidence principale du locataire
- Location à des personnes relevant du cadre d'intervention du PDALHPD (conditions de ressources du locataire)
- Logements du parc privé décents à l'entrée dans les lieux, et rendus impropres à leur utilisation du fait de dégradations locatives marquées (hors vétusté)
- Signature par le propriétaire d'un contrat de partenariat ou d'un mandat de gestion avec clé accueil réservant le logement à une destination sociale
- Travaux non démarrés avant le constat de visite effectué par la Conseillère en Habitat Social du Conseil départemental

Subventions

- Travaux éligibles :
Remise en état des logements (travaux, achat de matériaux ou de fournitures...)
- Aide :
L'aide ne pourra excéder 2 000 € par logement.
Elle est limitée à 3 logements par an pour un même propriétaire.

Les Aides de Tulle Agglo

Bois énergie

Prime forfaitaire de 400 € qui s'adresse aux propriétaires occupants souhaitant installer un moyen de chauffage au bois. Cette demande doit intervenir en amont de tout projet d'installation et soumis à condition de ressources.

Les aides département / Tulle Agglo

Dispositif	Aides du département	Aides de Tulle Agglo
Plan isolation : Amélioration énergétique d'un logement	Taux de 25% Plafonné à 4000 €	1 300 €
Maintien à domicile des personnes âgées dépendantes par l'adaptation du logement	5000€ Maximum	x + x pour toute aide du département < ou égal 1000€ Si aide du département > 1000€ forfait de 1000€
Retour à domicile des personnes âgées dépendantes par l'adaptation du logement	Taux de 30 % Plafonné à 2500€	x + x pour toute aide du département < ou égal 1000€ Si aide du département > 1000€ forfait de 1000€
Adaptation du logement à la perte d'autonomie pour les moins de 60 ans	5000€ Maximum	1 000 €

Un seul dossier pour les deux aides est à déposer au conseil départemental – service Habitat (Tel : 05 55 93 77 77)